



## **Procès-verbal du Conseil général N° 18 - 37<sup>e</sup> législature, 2016-2020**

---

**Date et heure :** 12 décembre 2019 à 19h30  
**Lieu :** Aula du collège des Corneilles  
**Présidence :** M. Pierre Moll (UDC), président

---



### **Ordre du jour :**

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **Modification du règlement relatif à la gestion des déchets (règles de financement) ;**
6. **Perception de l'impôt foncier communal suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) ;**
7. **Budget 2020 ;**
8. **Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2020 ;**
9. **Demande de crédit de 242'200 fr. destiné à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments du patrimoine administratif et du domaine public ;**
10. **Demande de crédit de 554'000 fr. destiné à financer la construction d'une capitainerie au port ;**
11. **Réponse à la motion du groupe libéral-radical « Des classes bilingues pour les jeunes Carcoies ! » ;**
12. **Informations du Conseil communal ;**
13. **Divers et réponses aux questions écrites.**

## 1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président du Conseil général ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à l'assemblée, au public et à la presse.

L'appel fait constater la présence des 38 membres suivants :

- |                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR)  | 20. Liard Caroline (VEL)             |
| 2. Baldi Barcat Melissa (PS) | 21. Linder Gaëtan (VEL)              |
| 3. Billant Michel (PLR)      | 22. Mamin Vincent (PLR)              |
| 4. Bongard Yves (VEL)        | 23. Matile Etienne (PLR)             |
| 5. Brunko Pascal (PS)        | 24. Moll Pierre (UDC)                |
| 6. Cario Grégoire (UDC)      | 25. Monnier Michelle (PLR)           |
| 7. Cario Maxime (UDC)        | 26. Notter Martine (UDC)             |
| 8. Chaillet Elodie (UDC)     | 27. Pascucci Anne-Christine (PLR)    |
| 9. Darbellay Claude (PS)     | 28. Perriard Pierre-André (VEL)      |
| 10. Di Menno Paolo (PS)      | 29. Remy Marc (PLR)                  |
| 11. Duvoisin Odile (PS)      | 30. Robert-Grandpierre Séverine (PS) |
| 12. Foresti Luigi (PLR)      | 31. Robyr Michel (PLR)               |
| 13. Hadorn Philipp (VEL)     | 32. Ruegger Gustavo (PS)             |
| 14. Hänseler Christian (PLR) | 33. Schneider Laurent (PLR)          |
| 15. Hosner Jürg (PLR)        | 34. Schnetz Eliane (VEL)             |
| 16. Hübscher Urs (PLR)       | 35. Taillard Océane (PLR)            |
| 17. Jucker Quentin (PLR)     | 36. Vouga Charles (PS)               |
| 18. Landino Gino (PLR)       | 37. Vouga Jocelyn (PLR)              |
| 19. Léchet Ruth (PLR)        | 38. Wildi Philippe (PLR)             |

### Excusé-e-s :

- |                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| 1. Da Silva Cunha Ana (PS) | 3. Veuve Pascal (PS) |
| 2. Dugerdil Mireille (VEL) |                      |

### Absent-e-s : ---

En conséquence, la majorité absolue est de 20 et la majorité des 2/3 est de 26.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Perrin Laurence (PS), vice-présidente
- Glauser Claudia (PLR), secrétaire
- Mamin Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Doigo Angela (VEL), membre

## 2. Correspondance

Néant.

## 3. Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019

Maxime Cario (UDC) : « Au point 7 de l'ordre du jour, dans l'arrêté, l'amendement de l'UDC n'a été retranscrit que partiellement. Il manque, à l'article 5.6, la note marginale "convocation, ordre du jour et information". »

Mis au vote, le procès-verbal corrigé de la séance du 22 octobre 2019 est accepté par 36 voix, sans opposition.

## 4. Réponses du Conseil communal

Néant.

## 5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets (règles de financement)

M. Quentin Jucker (PLR) au nom de la Commission des infrastructures : « La Commission des infrastructures a accepté la modification à l'unanimité. »

Mme Pascucci (PLR) au nom de la Commission des rapports, naturalisations et agrégations : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des rapports a accepté ce projet. »

M. Grégoire Cario (UDC) au nom de la Commission financière : « Cette modification n'a pas d'impact sur le montant perçu directement sur la population. La facture des déchets est payée par trois axes, soit l'impôt (30%), la taxe de base perçue sur les foyers et la taxe sur les sacs poubelles. Dans la mesure où actuellement la réserve pour les déchets dépasse 300'000 fr. et que la Commune encaisse environ 60'000 fr. de plus que nécessaire par année pour la gestion de ceux-ci, en baissant la part de l'impôt à 20%, on ramène ce surplus à quasi 0 fr., sans toucher à la réserve. La Commission financière a accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philipp Hadorn (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts et le groupe socialiste ont décidé, lors de leur séance de groupe du 4 décembre, d'accepter le rapport et le projet d'arrêté modifiant le règlement sur la gestion des déchets. En effet, la proposition du Conseil communal d'utiliser l'excédent de financement de l'élimination des déchets ménagers est une bonne solution pour améliorer le budget 2020. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Le règlement communal relatif à la gestion des déchets, du 27 octobre 2011, est modifié comme suit :

*Art. 5.1, al. 2*

<sup>2</sup>(1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> phrases inchangées)

- d'une part d'impôt, dans la fourchette fixée par la Loi concernant le traitement des déchets (LTD) ;

(suite inchangée)

*Art. 5.5, al. 1 et 2*

<sup>1</sup>Le Conseil général fixe, sur proposition du Conseil communal, le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, dans la fourchette fixée par la Loi concernant le traitement des déchets (LTD).

<sup>2</sup>Il est fixé à 20 %.

Article 2 : <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>2</sup>Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## 6. Perception de l'impôt foncier communal suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)

M. Grégoire Cario (UDC) au nom de la Commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'impôt foncier tel qu'il était possible de le percevoir jusqu'en 2019 rapporte environ 125'000 fr. La nouvelle loi sur les contributions nous permet soit de le supprimer complètement, soit d'appliquer la nouvelle mouture qui s'étend à toutes les surfaces louées. Au vu des finances communales, le Conseil communal propose de mettre en place cette nouvelle taxe avec le taux maximum prévu par la loi soit 1,6 pour mille. L'incidence sur les finances de la Commune est une rentrée supplémentaire d'environ 225'000 fr. soit 325'000 fr. au total, étant bien entendu que la Commune ne taxe pas ses propres bâtiments. La Commission financière a accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

M. Claude Darbellay (PS) : « Le groupe PS et le groupe des Verts acceptent cette perception de l'impôt foncier en se réjouissant que cela apportera un peu de beurre sur les épinards, s'il en reste encore dans le budget communal, et que cela n'impacte pas les propriétaires qui vivent dans leur propre maison. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : <sup>1</sup>La Commune prélève chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent :

- a) aux institutions de prévoyance mentionnées à l'article 81, alinéa 1, lettre d, aux personnes morales, aux fonds immobiliers au sens de l'article 58 LPCC, ainsi qu'aux personnes physiques si ces immeubles sont des immeubles de placement au sens des articles 111 et 112a LCdir ;
- b) à l'État, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.

<sup>2</sup>Le taux de l'impôt est de 1.6 ‰ pour les immeubles et parts d'immeubles visés à l'alinéa 1.

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Article 4 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 32 voix contre 4.

## 7. Budget 2020

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, une petite explication par rapport à l'annexe que vous avez reçue. D'abord, permettez-moi de vous remercier, au nom des finances communales, d'avoir bien voulu accepter les deux propositions qui vous ont été faites en début de séance. Ces propositions, qui ont été acceptées, entraînent des modifications par rapport au budget qui vous a été présenté. L'Administration a donc préparé les éléments. Prenez note, à la page 2, de la modification qui a été faite par rapport au chapitre sur la gestion des déchets ménagers et en page 6 des modifications faites suite à l'introduction du nouvel impôt foncier, donc des ressources supplémentaires. Finalement, à la page 10, à moins que d'autres amendements soient faits durant la discussion, la variante qui vous sera présentée pour le vote du budget. Je vous remercie. »

M. Grégoire Cario (UDC) au nom de la Commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière a analysé le budget 2020 et il en ressort que ce budget est marqué par la réforme de la fiscalité et de la péréquation. Si la Commune est gagnante concernant la péréquation de près 1'114'000 fr., elle perd par contre près de 675'000 fr. sur le revenu des impôts. En 5 ans, entre les comptes 2016 et le budget 2020, la Commune aura perdu près de 2'200'000 fr. de revenus par an. Dans la mesure où vous avez accepté les 2 points précédents à l'ordre du jour de cette séance, le budget 2020 se fixera avec un déficit de 345'200 fr. Les variations les plus notables sur ce budget par rapport à celui de 2019 sont les charges du Cercle scolaire Les Cerisiers qui augmentent de 183'400 fr. et les charges liées à la sécurité sociale qui augmentent de 123'400 fr. En contrepartie, grâce à un maintien des taux d'intérêts, cela permet d'économiser 120'300 fr. Il est à noter que le budget présenté ce soir respecte toutes les règles financières du frein à l'endettement. La Commission financière a accepté à l'unanimité le budget 2020. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, en premier lieu, nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que l'Administration pour l'élaboration de ce budget. Même si le groupe socialiste n'est de loin pas satisfait du résultat, nous sommes conscients qu'il n'est effectivement pas facile de gérer une collectivité publique qui doit à la fois, tenir compte des besoins d'une population de presque 5000 habitants, d'intégrer les volontés souvent justifiées du législatif communal ainsi que les effets collatéraux des décisions des autres collectivités publiques. L'équilibre budgétaire n'est même plus dans les esprits des politiciennes et des politiciens de notre Commune, surtout lorsqu'on nous a prétendu à deux reprises qu'une baisse fiscale était une décision responsable. Malheureusement, les exercices se suivent et se ressemblent ; l'excédent de charges qui nous est présenté est de l'ordre de 700'000 fr., comme le budget 2019, comme les comptes 2018, alors que la droite de ce législatif nous avait promis que nos finances pouvaient absorber sans autre une baisse fiscale. Il est vrai que le résultat est la conséquence de plusieurs autres facteurs, notamment la réforme fiscale cantonale et les effets de la péréquation. Toutefois, sans la baisse du coefficient fiscal et je vous le redis, notre excédent de charges serait rouge clair et non rouge foncé. »

Avec les deux mesures que nous venons d'accepter, soit la perception d'un nouvel impôt foncier et l'utilisation de l'excédent de financement de l'élimination des déchets, nous diminuons l'excédent de charges du budget 2020 de notre Commune de 380'000 fr. Nous n'aurons pas chaque année une solution miracle pour diminuer notre déficit. Preuve en est le plan financier qui nous est soumis dans les pages explicatives du budget. Dès 2021, le compte de résultat présente un déficit de plus d'un million de francs pour se situer à 1,3 million en 2023. Cette situation nous préoccupe particulièrement d'autant plus que la réserve conjoncturelle se monte à 4,8 millions ; elle sera vite épuisée si nos recettes n'augmentent pas ces prochaines années. Nous sommes déçus de laisser un tel héritage pour les prochaines législatures. Espérons que l'attractivité du Canton voulue par les Autorités cantonales porte ses fruits sur notre Commune également.

Finissons par une note positive. Nous sommes heureux de constater que malgré cette situation financière alarmante, les indicateurs ainsi que les coefficients de la LFinEC sont respectés. D'autre part, les investissements nets pour 2020 se montent à 4,4 millions alors que la capacité d'investissement se monte à 6,3 millions. Cela signifie que des investissements pour le développement de notre Commune et de son patrimoine sont encore possibles. Cela est plutôt réjouissant pour les prochaines législatures. Merci de votre attention. »

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe libéral-radical a pris acte du déficit de 722'800 fr. ramené ce soir à 377'600 fr. Heureusement, il y a le changement de péréquation pour compenser les nombreux reports de charges du Canton vers la Commune ainsi que la baisse des rentrées fiscales. Le groupe libéral-radical est conscient que la situation ne peut pas continuer ainsi surtout que la tendance va à l'augmentation des charges et que la réforme fiscale sera complète dès le budget 2021. Toutefois, il faudra bien que ces effets négatifs soient compensés directement par les effets positifs à moyen ou à long terme. De plus, il est toujours difficile de définir précisément les charges futures. Nous devons donc non seulement être attentifs à la situation, mais également à chercher des solutions pour ramener les futurs budgets dans les chiffres noirs. Les chiffres rouges ont au moins toujours un point positif, ils obligent les personnes concernées, en l'occurrence nous le Législatif et l'Exécutif, à remettre en question le fonctionnement et à chercher des charges inutiles pour ramener les chiffres dans le positif. Le Conseil communal a déjà diminué certains coûts depuis ce soir et nous nous devons le soutenir pour continuer dans cette direction. Le groupe libéral-radical acceptera le budget et remercie le Conseil communal ainsi que l'Administration pour l'excellent travail. »

M. Gaëtan Linder (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget. Lors de notre séance du 4 décembre dernier, le budget 2020 n'a apporté que peu de questionnements. Une grande partie de celui-ci comporte les comptes de fonctionnement. Nous félicitons le plan financier et des tâches 2019-2023 qui nous est présenté à l'avant dernière page avant le budget d'exploitation détaillé. Nous désirons que les élus communaux de la prochaine législature soient attentifs à ces conclusions quelque peu négatives. Pour rappel, le double négatif budgété jusqu'en 2018 est budgété pour 2023. Autrement, le groupe des Verts accepte ce budget avec les modifications acceptées. Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre le débat de détail sur le budget, chapitre par chapitre.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2020, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	19'389'300.-
Revenus d'exploitation	Fr.	-17'533'800.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	1'855'500.-
Charges financières	Fr.	286'700.-
Produits financiers	Fr.	-852'200.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-565'500.-
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	1'290'000.-
Charges extraordinaires	Fr.	-.-
Revenus extraordinaires	Fr.	-944'800.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-944'800.-
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	345'200.-
b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :		
Dépenses	Fr.	4'379'500.-
Recettes	Fr.	-.-
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	4'379'500.-

Article 2 : <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## 8. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2020

M. Quentin Jucker (PLR) au nom de la Commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des infrastructures a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. Grégoire Cario (UDC) au nom de la Commission financière : « Suite au transfert de la gestion du réseau électrique à la société Eli10 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une convention a été signée avec elle. Cette convention stipule un crédit budgétaire annuel de 150'000 fr. qui est utilisable pour le maintien de ce réseau. Ce montant est un maximum qu'il n'est pas obligatoire de dépenser. A fin septembre 2019, le montant dépensé était de 60'000 fr. La Commission financière a accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit budgétaire de 150'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2020.
- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.05 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 5 %.
- Article 3: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

#### **9. Demande de crédit de 242'200 fr. destiné à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments du patrimoine administratif et du domaine public**

M. Grégoire Cario (UDC) au nom de la Commission financière : « Concernant les bâtiments scolaires, la pause de portes anti-feu et des modifications internes font que les alarmes-incendies ne s'entendent plus dans l'ensemble du bâtiment. Ensuite, il s'agit de travaux d'entretien d'un mur de soutènement.

Pour Cort'Agora, il s'agit de remettre aux normes de sécurité le système existant actuellement, soit la centrale, les portes de secours et l'installation électrique.

Pour l'éclairage public, il a été regretté qu'il n'y ait pas eu de réflexions pour la luminosité dans l'ensemble du village. Il nous est indiqué qu'il s'agit de remplacer, uniquement à titre d'entretien, 25 pièces par an avec des lampes LED économiques. Par contre, comme c'est un investissement, le remplacement pourra être différent chaque année en fonction des investissements disponibles d'après le budget.

Les UV pour la désinfection de l'eau n'ont pas suscité de commentaires.

La Commission financière a accepté à l'unanimité tous ces points. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour les bâtiments scolaires.

Mme Melissa Baldi Barcat (PS) : « J'aimerais une précision concernant l'article premier, point b) la réfection du mur de la cour de basketball et la pose d'une peinture de protection contre les tags. S'agit-il du mur intérieur ou extérieur de la cour de l'école et pourquoi a-t-il été fait ce choix de mettre une peinture de protection contre les tags. Comment fonctionne la peinture contre les tags exactement ? »

M. Christian Mamin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est le mur qui va en direction du chemin des vignes. La protection anti-tags évite que nos concierges doivent nettoyer à tout moment ce mur. Il avait été demandé au Conseil communal de faire une fresque. Par mesure d'économies et par rapport au budget qui est un peu austère, nous n'avons pas mis cette fresque au budget 2020. Nous retenons cette intervention pour les prochaines années. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit de 64'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer :
- a) l'installation de détecteurs d'incendie munis de klaxons ans le collège du Coq d'Or, pour un montant de 41'000 fr. ;
  - b) la réfection du mur de la cour de basketball et la pose d'une peinture de protection contre les tags, pour un montant de 17'500 fr ;
  - c) la mise en conformité des installations électriques, pour un montant de 6'000 fr.

Article 2 : La dépense mentionnée sous lettre a) ci-dessus sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.17 du chapitre 21700 « Bâtiment scolaires » et amortie au taux de 10 %.  
Celle mentionnée sous lettre b) sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.18 du chapitre 21700 « Bâtiment scolaires » et amortie au taux de 10 %.  
Celle mentionnée sous lettre c) sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.19 du chapitre 21700 « Bâtiment scolaires » et amortie au taux de 10 %.

Article 3: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour la salle polyvalente Cort'Agora.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 48'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans la salle polyvalente :  
a) la modernisation de la centrale feu, pour un montant de 26'000 fr. ;  
b) le remplacement des portes de secours côté ouest et la remise en état des portes côtés est, pour un montant de 18'000 fr. ;  
c) la mise en conformité des installations électriques, pour un montant de 4'500 fr.

Article 2 : La dépense mentionnée sous lettre a) ci-dessus sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.20 du chapitre 34203 « Salle polyvalente » et amortie au taux de 10 %.  
Celle mentionnée sous lettre b) sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.21 du chapitre 34203 « Salle polyvalente » et amortie au taux de 5 %.  
Celle mentionnée sous lettre c) sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.23 du chapitre 34203 « Salle polyvalente » et amortie au taux de 10 %.

Article 3: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour le remplacement de luminaires de l'éclairage public.

M. Quentin Jucker (PLR) au nom de la Commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des infrastructures a pris note avec bonheur du remplacement du parc des luminaires à Cortaillod qui permettra non seulement de faire des économies d'énergie, mais également de diminuer la pollution lumineuse comme le demande la motion qui est en cours au niveau de l'éclairage public. Nous avons peur que les travaux soient faits à double, ce à quoi il a été répondu négativement. La Commission a accepté à l'unanimité. »



M. Yves Bongard (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je n'avais pas prévu d'intervention sur ce sujet. Cependant, cela concerne peut-être tout le monde mais je regarde en particulier les représentants des travaux publics qui sont ici ce soir. Ce sont eux qui ont quelque part la responsabilité de mettre ces luminaires. On sait que l'impact lumineux est important sur la faune, les insectes et autres. C'est bien de remplacer les anciens luminaires par des LED. Il y a juste une chose à laquelle il faut faire très attention. Les LED éclairent fort et ne faiblissent que très peu avec le temps. Cela veut dire qu'il faut vraiment faire attention à ne pas prendre de luminaires trop forts, trop puissants, sachant qu'il est possible de les moduler jusqu'à 50%. Donc, soyez attentifs à cela. »

M. Christian Mamin (CC) : « Monsieur le président, j'aimerais juste répondre à M. Bongard. On peut les descendre encore de 30%. 50% c'est la norme et après il y a une intervention par le bureau qui vient pour les illuminer et qui peut encore les diminuer de 30%. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 85'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement de luminaires de l'éclairage public.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50100.13 du chapitre 61500 « Routes communales » et amortie au taux de 5 %.

Article 3: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour le réseau d'eau.

M. Quentin Jucker (PLR) au nom de la Commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des infrastructures n'a pas de remarque particulière et accepte à l'unanimité ».

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 44'200 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement des systèmes de désinfection de l'eau par UV de Perreux et de La Chevalière.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50200.01 du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau » et amortie au taux de 3 %.

Article 3: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## **10. Demande de crédit de 554'000 fr. destiné à financer la construction d'une capitainerie au port**

Mme Laurence Perrin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole tout d'abord pour une correction. Vous avez reçu un rapport qui dès la 2<sup>e</sup> ligne du premier paragraphe contient un bug. Il manque des mots qui étaient écrits dans mon rapport, mais que la machine n'a pas voulu imprimer. Je vous lis donc la phrase manquante : « Depuis plusieurs années déjà, le Conseil communal mène une réflexion approfondie quant à pouvoir construire une capitainerie digne de ce nom. Actuellement, le conteneur n'est pas en harmonie avec la beauté du site. »

Puisque j'ai la parole, je voudrais vous donner quelques explications sur la présentation de mon rapport. Vous savez que nous sommes un Conseil communal collégial. Nous préparons au mieux les séances du Conseil général afin de ne pas nous trouver dans une situation, disons, de surprise. Je sais donc que pour certains d'entre vous, ce rapport n'a pas fait l'unanimité. Quand on travaille depuis des années sur un projet tel que celui-ci, il se peut qu'il soit difficile pour tous de le considérer comme « parfait » alors que pour le responsable, moi en l'occurrence, le moment est venu de vous le présenter en toute bonne foi. Cependant, j'aimerais lui donner un maximum de chances d'aboutir.

Un port sans capitainerie, ce n'est pas pratique. Dans cette capitainerie, il y aura une réception, des douches, des WC et des WC pour handicapés plus un local technique. Le reste du bâtiment représente une surface dédiée à la Société nautique de Cortaillod. Une société qui comme pour les autres sociétés du village, telles que le foot, le judo, le tennis de table, la pétanque, le badminton a besoin de trouver un endroit pour se poser. Cette salle ne sera pas un club-house. Un règlement écrit d'utilisation sera établi entre le Club nautique et la Commune. Ce point a été mentionné oralement lors de nos nombreux échanges entre eux et le Conseil communal.

Je vous rappelle que le descriptif technique laissera encore la possibilité aux commissions concernées de se prononcer sur le genre de chauffage ou sur l'enveloppe du bâtiment. A ce propos, la Commission de la capitainerie restera en place jusqu'à la fin de la construction. Elle est représentée par un membre de chaque parti, de deux membres du comité du Club nautique et d'un membre de la Société de Développement de Cortaillod (ADC). Pour votre information, lors de sa dernière séance, elle a accepté à l'unanimité ce rapport. Ce rapport utilise consciemment des mots comme réflexion, proposition ou projection. Mon expérience personnelle après trois législatures m'a démontré que vous n'aimiez pas voter sur des objets vendus clé en main.

Une dernière précision sur l'alignement du bâtiment. Notre règlement communal de la zone de détente qui nous concerne pour cet objet nous autorise à construire sans restriction au niveau de la longueur du bâtiment, ni ne nous oblige à faire un décrochement. En résumé, il n'y a aucun article qui interdit la création d'un bâtiment comme projeté pour la capitainerie, c'est-à-dire 21 mètres de longueur sans décrochement.

Ce soir, vous allez voter sur une demande de crédit pour le financement d'une capitainerie suffisamment pensée à mon sens pour pouvoir concilier deux fonctions manquantes, sans dénaturer la place du port et suffisamment distante de la pêcherie de M. Berger avec qui plusieurs discussions ont eu lieu afin de ne pas le gêner dans son activité. Un emplacement qui ne gâchera pas la vue sur le lac.

Voilà pour les compléments d'informations que je souhaitais partager avec vous avant l'entrée en matière de ce crédit. »

M. Michel Billant (PLR), au nom de la Commission de la culture, des loisirs et des sports : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission a accepté l'arrêté avec 2 voix pour, 1 contre et 1 abstention. »

M. Grégoire Cario (UDC) au nom de la Commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si la demande de crédit demandée n'a posé aucun problème à la Commission financière, celle-ci s'est inquiétée, malgré que cela ne soit pas son rôle, de certains manquements. Il n'est pas mentionné de machine à laver et à sécher le linge et ni de toilettes pour handicapés et surtout que sur les plans, la capitainerie tourne le dos au port. Mis à part cela, la Commission financière a accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Michelle Monnier (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviens ici en mon nom personnel et je remercie vivement Mme Perrin pour ses toute récentes explications. Qu'il soit dit et écrit, je suis tout à fait favorable à la construction d'une nouvelle capitainerie. Cortaillod en a grand besoin, les plaisanciers de son port également. Néanmoins, la qualité moyenne et quelque peu approximative de ce rapport me surprend.

En effet, nous parlons ici du vote d'un montant de plus d'un demi-million tout de même pour un projet qui grenouille au sein de nos autorités communales depuis de nombreuses années déjà; raisons pour lesquelles je pense que nous sommes en droit d'attendre de la part du Conseil communal, un dossier plus fourni et mieux documenté, au final, plus abouti. En effet, comment pouvons-nous décevoir nous faire une idée précise sur la base d'un rapport de deux pages uniquement ?

Je pense qu'un tel projet mérite qu'on lui consacre du temps et que de plus amples détails concernant, je cite, l'éventuel chauffage, l'éventuelle mise hors gel ou l'éventuel matériau de construction nous soient fournis. Et qu'en est-il d'une étude, par exemple, sur l'évacuation des eaux usées ? Je crois comprendre que cette dernière est carrément inexistante. Je déplore également la petitesse des locaux de la capitainerie eux-mêmes : quasi un tiers seulement du bâtiment, alors que ces derniers sont les buts premiers de ce projet. Je pense aussi qu'il faut donner à cette capitainerie l'importance de son rôle premier, c'est à dire la surveillance et le gardiennage du port en la plaçant face à celui-ci et non dans son dos. Quant au petit loyer proposé de 700 fr. pour les deux tiers restants, des explications complémentaires me seraient nécessaires, car je ne le comprends carrément pas.

En définitive, vous l'aurez saisi, je suis déçue par le projet qu'on nous présente ce soir. Cortaillod aura mal à son port si nous acceptons ce qui ressemble, à mon avis, à un entassement de plusieurs containers très semblables à l'existant. Dans l'attente d'un positionnement du SAT, retravaillons donc s'il vous plaît ce projet en prenant le temps de lui consacrer l'attention qu'il mérite. Merci de votre attention. »

M. Yves Bongard (VEL) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je m'exprime en mon nom. Je remercie Mme Perrin pour ce rapport et les compléments qui viennent d'être donnés. Cependant, 554'000 fr. pour financer la construction d'une capitainerie, est-ce nécessaire ? Est-ce bien ce qui est le mieux pour l'ensemble de nos concitoyens ? Et d'abord, n'est-ce qu'une capitainerie qu'il nous est proposé ce soir de financer ? A cette dernière question, je constate que sous le seul nom de capitainerie, il nous est demandé de valider deux objets. Premièrement, une capitainerie. Pour cette dernière, je considère qu'elle devrait être financée par le fonds du port et non pas par l'argent public. Deuxièmement, un local pour la Société du club nautique. A la lecture du rapport et pour illustrer ma pensée, le nom de Yacht club m'est apparu la meilleure définition: Voulons-nous subventionner une privatisation de l'espace public ? A quoi s'engage cette société pour intéresser les gens à la voile ? Mettra-t-elle cet espace à disposition à d'autres personnes ou est-ce que ce lieu deviendra un club de la petite élite bourgeoise et arrogante ?

N'ayant pas trouvé les réponses à mes questions et malgré le fait que je sois favorable à un aménagement du port, je vais refuser cette demande ce soir. J'ai l'espoir qu'une proposition qui ménage notre budget, pour mémoire déficitaire, et qui permette au plus grand nombre de profiter de notre lac, émerge prochainement. Merci de votre attention. »

M. Luigi Foresti (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant ce projet de capitainerie, il ne faut pas oublier qu'il y a déjà des locaux où se trouvent des WC et des douches pour les navigateurs. Qu'advient-il de ces locaux ? Ils pourraient très bien servir au club nautique. Ces sanitaires restent là où ils sont actuellement et pourraient être aménagés avec des clés ou des codes d'accès. Cela économiserait pas mal d'argent. »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que responsable des finances à la Commission financière, je parle ici de l'utilisation des fonds communaux. Les locataires du port payent leur loyer. Ces loyers, aujourd'hui, dépassent les coûts du port. Le bénéfice du port est attribué à une réserve « port ». Avec cette réserve port, qui n'a aucune incidence sur la fiscalité de la Commune, nous pouvons construire ce bâtiment, nous pourrions le financer. Nous en sommes aujourd'hui, si je ne me trompe pas, à 400'000 fr. ou 450'000 fr. de réserve. Dès lors, cela n'a pas d'incidence sur les impôts, ni sur la fortune de la Commune puisque c'est un fonds de réserve à destination unique du port. Maintenant, comme beaucoup de monde ici, vu ce contexte - j'ai fait partie un moment de cette commission et je sais qu'on a dépensé beaucoup d'argent -je me demande s'il n'est pas plus prudent de retirer ce dossier et de revenir au mois de mars avec un dossier mieux ficelé que de se faire remballer et qu'on n'ait plus jamais de capitainerie parce qu'on repart pour cinq ans. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, voulons-nous un yacht club dans un container à Cortaillod ? Je suis quand même surprise d'entendre ce soir des déclarations qui n'ont pas été formulées à la Commission financière. A l'instar d'une partie du groupe socialiste, à l'instar des autres ports environnants, Cortaillod aura enfin une capitainerie. Merci à Mme Perrin et à son équipe d'avoir démêlé cet écheveau et de nous présenter une solution acceptable pour la majorité du groupe socialiste, même si nous avons certaines interrogations sur l'importance et la distribution des surfaces. Nos interrogations ne remettent pas en cause l'acceptation de ce projet. En effet, l'attractivité de notre Commune passe par la qualité de ses infrastructures ; son vignoble, ses rives, sa plage et en l'occurrence son port ; alors donnons-nous les moyens de les entretenir correctement.

Nous espérons vivement que tout développement d'infrastructures pour d'autres clubs sportifs et culturels rencontrera la même volonté et par conséquent les mêmes moyens financiers que pour la réalisation de leurs besoins. Un port de cette envergure sans capitainerie, ça n'a pas beaucoup de sens. Mais par contre, pour finir sur une note humoristique, personnellement et ça n'engage que moi, une capitainerie sans capitaine en uniforme faisant le salut, ça me va aussi très bien ! »

M. Yves Bongard (VEL) : « Je reprends la parole suite aux informations qui viennent d'être données par M. Hübscher concernant le financement de la capitainerie. Je retire le fait d'avoir dit que c'était de l'argent public qui finançait, cependant le deuxième point concernant ce que j'ai dit par rapport au yacht club, je le maintiens. »

M. Grégoire Cario (UDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe UDC s'opposera aussi à cet arrêté, pas à cause du financement, car cela ne coûtera rien à la Commune, mais comme l'a dit M. Bongard, ce bâtiment fait la part trop belle au Club nautique. Il est certes normal que ce club puisse disposer de ses propres locaux, mais pas au détriment des services communaux. »

Mme Laurence Perrin (CC) : « Il faut bien que je dise quelque chose. Cela fait douze ans que je suis à l'Exécutif, cela fait douze ans que j'entends parler de la capitainerie. Quand je suis venue habiter à Cortaillod il y a 25 ans, on m'a raconté que le port devait avoir une capitainerie, mais le port a été englouti par le lac, donc on a mis un container. Ensuite, j'ai hérité du port. Il y avait des projets de capitainerie. Effectivement, on a dépensé de l'argent pour cela. Les gens se sont beaucoup disputés. Il a fallu les réconcilier. Je suis très douée faire cela. J'ai passé beaucoup d'heures à essayer de comprendre ce qui s'était passé, de réparer des erreurs. On m'a expliqué que dans le premier projet la capitainerie était trop haute parce qu'il y avait deux étages et qu'il fallait la mettre au milieu de la place du port. On a pris rendez-vous avec des personnes ayant des bâtiments sur place pour savoir s'ils voulaient éventuellement vendre. Tout cela a pris énormément de temps, pas loin de trois ans. Tout le monde s'est mis d'accord. Il semble que ce n'est pas le moment. Si vous n'en voulez pas de cette capitainerie, qu'est-ce que je peux vous dire ? On change de législature et c'était déjà le même programme à la dernière législature. Un de mes collègues voulait aussi présenter un projet en solo. On a dit que ce n'était pas le moment, il faut attendre. Je pense que l'endroit est tellement sensible. A la prochaine législature, je viendrai dans le public pour écouter si à chaque fois il y aura une demande de crédit pour une capitainerie. C'est à se demander si, en fait, personne n'en veut de cette capitainerie. Je ne sais pas si vous voulez une suspension de séance pour en discuter ou si vous êtes tous en accord avec les principes.

La location de 700 fr. a été longuement négociée et discutée, car le but n'est pas non plus de faire comme avec le foot, c'est-à-dire d'avoir des frais qui enfonce une société. Cortaillod a toujours fait bon accueil à ses sociétés, que ce soit par le biais de la Fête de la vendange. On a toujours été fiers de notre club de judo qui a un dojo. Quand le tennis de table a passé en ligue A, il a fallu investir dans des rideaux, rendre les lieux accessibles pour que les rencontres aient lieu sur notre territoire. La liste est longue, je suis de la Commission de la culture, loisirs depuis fort longtemps. Pour la société du Club nautique un lieu pour se retrouver. Franchement, j'ai appris à les connaître. Ils ont mon respect. Ce sont des gens bien qui aiment Cortaillod qui aiment spécialement le Petit-Cortaillod et qui demandaient juste à avoir un endroit qui se fonde dans les lieux pour pouvoir développer leur société. Je n'y vois absolument aucun mal. Si le but était de se faire des milliers de francs de location sur leur dos, je ne suis pas la bonne personne, je suis désolée. »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Une question se pose, si nous ne construisons pas la capitainerie, quand allons-nous devoir baisser les prix des places de port ? Aujourd'hui, on ne peut pas capitaliser à outrance. Donc à ces cochons de payeurs, bourgeois, navigateurs, pingres, comme j'ai presque pu le comprendre avant, à un moment donné, il va falloir leur faire un cadeau. Est-ce que c'est mieux d'avoir une baisse de loyer ou d'avoir un bâtiment avec des WC pour un grand port et quelque chose d'efficace ? »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 554'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la construction d'une capitainerie au port.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.22 du chapitre 34110 « Port » et amortie au taux de 3,1%.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté est qui accepté par 18 voix, contre 13.

## 11. Réponse à la motion du groupe libéral-radical « Des classes bilingues pour les jeunes Carcoies ! »

M. Michel Robyr (PLR), au nom des motionnaires : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Il y a 14 mois, lors du Conseil général du 4 octobre 2018, notre assemblée a refusé le classement de cette motion PLR. Pourquoi ? Notre assemblée a conscience que la mise sur pied d'une filière PRIMA pour nos enfants est une chance. Je ne reviens pas sur tous les arguments que le PLR vous avait présentés ce fameux 4 octobre 2018. Aujourd'hui, il reste important de maintenir un positionnement politique ; positionnement que les cercles scolaires et le corps enseignant devraient considérer comme une attente particulière, de notre Législatif, sur l'implication qu'ils ont à mettre pour la mise sur pied de cette formation. Bien sûr, nos représentants de Cortaillod aux comités scolaires et aux conseils régionaux ont pris bonne note de la décision du 4 octobre 2018 et, par leur travail, ils portent ce dossier. Cependant, ils sont minoritaires. Convaincre leur demande de l'énergie et de la ténacité.

Le groupe PLR propose de ne pas classer cette motion dans le but de maintenir son objectif, mais aussi dans le but d'accorder un appui à ses représentants au sien des cercles scolaires. Gardons cette volonté du Conseil général et maintenons cette motion. Ceci d'autant plus que l'année 2020 sera marquée par un renouvellement, voire un changement de notre Exécutif et de notre assemblée. Nos représentants aux cercles scolaires seront-ils autant sensibles à ce sujet ? Laissons une trace de notre volonté. Le PLR, dans sa grande majorité, refusera le classement. Merci de votre attention. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir répondu rapidement à cette motion qui a donné lieu à de vifs débats à Cortaillod. Comme évoqué lors du débat de l'acceptation de cette motion, nous restons convaincus que cette demande d'étude a tout son sens. Par contre, son destinataire aurait dû être le Cercle scolaire des Cerisiers et non la Commune de Cortaillod. Toutefois, la solution proposée, soit la création d'une commission nous satisfait. Par contre, notre groupe est partagé sur le classement de cette motion. Une partie d'entre nous pense qu'effectivement il est difficile d'aller plus loin que la création d'une commission ; en effet cette dernière évaluera toutes les pistes possibles. L'autre partie du groupe ne souhaite pas classer cette motion afin de laisser une trace de cette demande d'étude, d'autant plus que d'ici quelques semaines, l'Exécutif et le Législatif de notre Commune seront renouvelés. Liberté de vote pour le groupe socialiste. »

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la proposition de classement de la motion, laquelle est refusée par 23 voix, contre 12.

Mme Laurence Perrin (CC) : « Je voulais dire que cela ne me pose absolument aucun problème qu'on ne classe pas cette motion. »

## 12. Informations du Conseil communal

Mme Claudia Glauser (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux informations à vous donner. La première concerne la pré-étude de la révision du Plan d'aménagement. Après deux reports de la Commission PAL, nous avons reçu en retour la pré-étude de la part du SAT qui a été transmise à notre mandataire. La convocation est en préparation pour le début de l'année prochaine. On pourra enfin commencer notre projet de révision.

Vous le savez certainement, la Commune de Cortaillod fait partie de la Compagnie des Vignolants du vignoble neuchâtelois. Une nouvelle équipe a été mise en place pour la reprise du Vignolant. Vous trouvez justement des exemplaires à la sortie relatant les activités 2019 de la Compagnie et aussi des informations sur ce qu'il s'y passe. »

Mme Angela Doigo (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018 la motion "Remplaçons les gobelets jetables par des verres réutilisables" a été acceptée par votre autorité. Celle-ci n'a pas pu être traitée dans le délai d'une année comme cela est prévu dans le Règlement général de commune. Malgré ce retard, le dossier est en cours d'étude et, après avoir entre autres rencontrer une commune proposant déjà aujourd'hui des verres réutilisables, les organisateurs des principales manifestations de Cortaillod et avoir visité une entreprise proposant ce type de services ainsi que des pistes pour la logistique, la réponse à cette motion sera proposée au plus vite, mais sachez qu'elle n'est en aucun cas mise de côté. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez certainement entendu ici ou là, le Conseil communal poursuit ses réflexions sur un rapprochement éventuel avec les communes voisines. Un groupe de réflexions a été mis sur pied avec les conseils communaux de Milvignes et de Boudry. L'objectif est de fournir aux conseils généraux un rapport d'informations sur l'état des réflexions d'ici la fin de la législature. Les trois conseils communaux souhaitent ouvrir la discussion à des représentants du Conseil général. Nous proposons ainsi de créer un groupe d'accompagnement composé de quatre représentants par conseil général de chaque commune. Nous convions donc chaque groupe politique à proposer une personne comme membre de ce groupe d'accompagnement et à la communiquer à l'Administration communale d'ici Noël.

L'autre information concerne les nouveautés par rapport aux élections qui approchent. La loi cantonale ne permet plus désormais les apparentements. Par contre, elle autorise les communes à nommer des suppléants au Conseil général. Pour ce faire, une modification du règlement de Commune serait nécessaire. Avant de partir dans une telle procédure, nous aimerions connaître l'avis des groupes. Je prie donc les présidents de groupe de rester un moment après la séance afin de fixer une date au mois de janvier pour en discuter.

Je demanderais également à la Commission des rapports, naturalisations et agrégations de rester un moment afin de fixer une date pour une séance en début d'année prochaine afin de traiter les nouvelles demandes de naturalisation. »

### 13. Divers, réponses aux questions écrites

Mme Michelle Monnier (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que le Syndicat intercommunal de Cescole va tantôt voter un crédit mastodonte de 20 millions dans le cadre du projet de rénovation du collège de Longueville. Au vu du montant en jeu et sur encouragement spécifique du président du comité scolaire dudit cercle lors de notre dernière séance de la Commission financière, j'exhorte vivement notre Conseil communal à envisager une présentation orale par les spécialistes, responsables et bâtisseurs de ce projet colossal aux membres de ce conseil général carcoie. Merci de votre attention. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il y a quelques séances en arrière, j'avais posé la question au Conseil communal sur les relations et l'avenir de Nexans. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Ce n'est pas urgent, mais j'aimerais bien avoir quand même un état des lieux des relations. »

M. Yves Bongard (VEL) : « Mesdames et Messieurs, je parle au nom de la Terre, notre Terre, la seule disponible, celle qui aujourd'hui se meurt et dont le rythme de son déclin s'accélère tellement que nous allons très vite arriver au point de non-retour, notre civilisation est en danger d'extinction. Est-ce la faute des Etats-Uniens, des Chinois ou autres Brésiliens ? Peut-être aussi, mais pas seulement. Stopper le réchauffement climatique est l'affaire de chacun, maintenant et à l'endroit où il se trouve sur terre. Nous ne devons rien attendre des autres, nous devons décider pour nous et c'est avec notre porte-monnaie que nous pouvons agir. Dans cette assemblée, c'est le budget qui doit refléter notre détermination. La reflète-t-il vraiment ? Permettez-moi d'en douter. Avez-vous vu beaucoup de papillons cette année au village ? Désolé de vous le dire, mais ils disparaissent comme toute la biodiversité, à toute vitesse. A ce sujet, avons-nous passé nos vignes en biodynamie ? Avons-nous recréer des biotopes ? Avons-nous limité notre impact aux sols ? Eteignons-nous l'éclairage public la nuit ? Et avons-nous seulement conscience que si la vie chez nous se meurt, c'est de notre faute et pas celle des américains ? Sont-ce eux qui tuent notre lac ? Peut-être un peu en nous vendant des herbicides, des fongicides ou autres pesticides. Mais c'est nous, les inconscients, qui les achetons et les déversons sur le vivant !

Quand est-ce que cette assemblée comprendra qu'elle doit agir immédiatement, c'est d'investissements écologiques dont nous avons besoin et pas de routes. Montrons l'exemple dans nos décisions, certifions la commune en bio, interdisons l'usage des gobelets plastiques à usage unique, refaisons des biotopes, limitons l'impact des ondes sur le vivant, etc. Est-ce que la vie que nous finirons par adopter va devenir si contraignante et si austère ? Peut-être pour les imbéciles qui ont peur du changement, mais pour la majorité des autres, ces changements seront positifs pour une vie qui retrouvera du sens, plus celui de l'argent.

Lors de la dernière campagne pour les fédérales, tous les partis se sont trouvés plein de vertus vertes, s'agit-il d'une vraie et sincère prise de conscience ? Car c'est de cela qu'il faut, au-delà des dogmes de la gauche comme de la droite. Assez parlé, agissons ! Décrétons l'état d'urgence climatique lors du prochain Conseil général le 18 mars 2020. Merci. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous arrivons en fin d'année. C'est le moment pour certains de lever le pied, pour d'autres de retrouver leurs proches ou encore de prendre le temps de réfléchir à ce que nous avons fait cette année et ce que nous pourrions faire l'année prochaine. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les collaboratrices et collaborateurs des différents services communaux pour leur engagement durant l'année écoulée. Un merci spécial au Service de conciergerie pour la décoration et la préparation de l'agape qui va suivre. Nous avons une grande chance de disposer d'un personnel motivé au service de la communauté. Et il mérite toute notre gratitude.

Un grand merci également à mes chers collègues du Conseil communal pour leur travail et l'excellente collégialité qui règne au sein du Conseil. Et finalement un grand merci à vous les conseillères et conseillers généraux ainsi que les membres des commissions pour votre engagement pour la communauté ainsi que pour la qualité des échanges au sein de cette assemblée. Nous n'avons pas toujours le même avis, mais nous visons toujours le même but, à savoir ce qui est le mieux pour notre société.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. »

M. Pierre Moll (UDC), président : « Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, communaux, Monsieur l'administrateur communal, Mesdames, Messieurs de la presse et du public, je terminerai cette dernière séance de l'année 2019 en vous souhaitant à toutes et tous ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2020. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

La secrétaire :

Pierre Moll

Océane Taillard

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz